

Paris le 18 janvier 2021

Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Conscient de la nécessité d'investir la question de l'attractivité des métiers du social et du médico-social, vous avez confié une mission à M. Laforcade sur ce sujet. Nous avons naturellement été auditionnés dans ce cadre, et poursuivons nos échanges avec lui.

Nous souhaitons pourtant vous rappeler l'importance pour nos fédérations d'un traitement équitable et synchrone des salariés du public et de ceux du privé, notamment non lucratif.

Vous n'ignorez pas que les salariés du secteur privé non lucratif représentent plus de 75% des acteurs du sanitaire, social et médico-social, que ce soit dans le domaine du grand âge, du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la protection juridique des majeurs, du domicile. Il serait incompréhensible que ces salariés soient traités différemment et moins bien que ceux du public.

Les revalorisations salariales prévues doivent donc concerner tout autant le secteur non lucratif. Et si nous pouvons accepter que les modalités soient différentes, du fait de la diversité des statuts des salariés concernés, nous ne saurions imaginer une distinction de temporalité. Alors que nous nous sommes fermement engagés dans une convergence des conventions collectives, nous ne comprendrions pas le refus du bénéfice dès maintenant de cette revalorisation si essentielle à la poursuite des missions au service des personnes les plus fragiles de notre société.

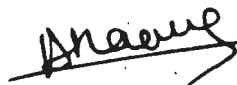
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marie-Sophie Desaulle



Présidente de la FEHAP

Alain Raoul



Président de NEXEM

Copie :

Monsieur Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées

Monsieur Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et de la famille